

Quelles mesures ont été prises par les différents ministères de la culture depuis qu'Alain Quéménis remettait son rapport au ministre en 2002 ?

A l'époque, le ministère des affaires étrangères surpris de constater que peu d'artistes français avaient leurs oeuvres exposées dans les grandes collections internationales d'art contemporain s'interrogeait sur cette absence de visibilité des artistes vivant et travaillant en France.

Alain Quéménis, enquêtera donc sur cette situation.

Sur le site du sénat

<http://www.senat.fr/rap/I01-087-38/I01-087-384.html>

on peut trouver les conclusions de ce rapport au travers ce commentaire :

*“Un rapport commandé par le ministère des Affaires étrangères a été l'occasion pour la presse de relancer le débat sur le rôle de l'État en matière de soutien à la création dans les arts plastiques. Que les artistes français ne soient guère reconnus sur le plan international, on le savait déjà. Mais qu'un rapport remis à l'Administration puisse admettre que l'intervention de l'État soit dans certains cas contre-productive, voilà qui est plus nouveau et qui devrait faire réfléchir. N'y-t-il pas trop d'État en matière*

*d'art contemporain ? La question semble posée de façon paradoxale par ceux-mêmes, artistes et galeries, qui en bénéficient.*

*Et paradoxe supplémentaire, le rapport ne voit d'autre issue à son triste constat que de trouver de nouvelles formes d'aides..."`*

**Depuis 2002 des mesures ont-elles été prises ?**

- les services sociaux dans les régions se sont interrogés sur la question du maintien d' un grand nombre d' artistes dans le dispositif du RMI .

- le ministère, sous l'impulsion de notre actuel premier ministre, à organisé une grande exposition dédiée aux artistes vivant et travaillant en France au titre volontariste : "La force de l'Art".

Mais "La force de l'Art" ne cache-t-elle pas une faiblesse récurante de l' Etat ?

L' absence de solution face au nombre croissant d' artistes en situation d' extrême précarité en France est patente .

Cette situation demanderait pourtant un changement radical de politique de la part du ministère de la culture :

Il n' en est rien, pire : Aucun programme des candidats à la présidence n' en augure .

Une grande manifestation dédiée aux artistes reconnus ne peut bien entendu pas répondre à la situation actuelle des artistes en France.

Le Handicap des artistes vivant et travaillant en France comparé aux artistes exerçant dans d'autres pays d'Europe relève d'un problème structurel profond qui rend indispensable des réformes, mais qui exige aussi des changements de comportements .

Rappelons qu'Alain Quemin – en 2002 ! – réclamait "de nouvelles formes d'aides" or que constatons nous aujourd' hui en 2007?

La réponse aujourd' hui des collectivités aux artistes plasticiens en situation de précarité ne consiste toujours pas à imaginer des aides mieux adaptées.

Les collectivités tentent d'éradiquer les artistes qu'elles considèrent "non méritants" du seul dispositif d'aide existant : le RMI.

S'ils ne font pas "l'effort d'exposer et de vendre" ils risquent désormais de se retrouver privé du moindre soutien.

Le Revenu Minimum d'Insertion n'est pas un dispositif adapté à cette catégorie , qui a priori ne se situe pas dans la celle des demandeurs d'emploi, mais qui doit travailler et produire pour poursuivre son activité.

C'est pourquoi ce dispositif inique pour les artistes plasticiens produit de l'inégalité .

**Une inégalité qui stigmatise les artistes plasticiens**

Les artistes plasticiens au sein de ce système social ou ils ne sont pas demandeur d'emploi sont en porte à faux face aux catégories de travailleurs demandeur d'emploi. Alors qu'une inégalité croissante se creuse également

sur le plan artistique pour ces artistes en recherche de crédibilité.

Or le "travail" produit par tous ces artistes est une réalité : les productions sont nombreuses.

Ces artistes qui auto-financent leurs productions (3000 € d'investissement en matériel et frais de transports sont à peu près nécessaires à un artiste pour préparer une exposition de peinture) et qui bénéficient du RMI s'endettent en permanence !

Le revenu minimum d'insertion porte bien mal son nom pour les artistes qui ont besoin de produire pour exposer et d'exposer pour vendre.

La grande majorité des artistes sont donc contraints à la double activité.

Un emploi complémentaire étant nécessaire pour vivre, un grand nombre de ces artistes occupent des postes dans des associations qu'ils ont eux-mêmes créés et dont la vocation est de palier aux carences des administrations en charge de leurs activités : créations de lieux de diffusion, de lieux ou d'activités ressources pour informer les autres artistes, mais aussi les diffuseurs institutionnels et privés par exemple : sur les droits et les devoirs juridiques et fiscaux concernant les activités des artistes plasticiens.

## Paradoxe

On en est donc arrivé à ce paradoxe que des artistes prenant sur leur temps de travail, au détriment de leur production personnelle, des journées passées dans le cadre d'un emploi de service rémunéré, mettent en place les outils indispensables à la profession d'artiste plasticien.

Ils comblent ainsi les carences des pouvoirs publics obstinément incompétents en cette matière!

*Je viens d'en avoir pour preuve un mail reçu aujourd'hui même, 22 février 2007, d'un artiste au RMI habitant le département de la Gironde.*

*La commission d'insertion, me dit-il, de ce département vient de lui demander de "se mettre à son compte" sans plus d'explication !*

*Si bien que notre ami artiste s'apprêtait à adopter pour le régime de la micro-entreprise !*

*Cela aurait eu pour conséquence, du fait des charges auxquelles il se serait exposé, à altérer encore plus sa situation présente !*

On constate à travers cet exemple et de nombreux autres que les services sociaux et les services Culturels dans les régions, les départements comme sur le plan national :

1- n' ont aucune actions coordonnées

2- n' ont pas analysé les causes de la situation de précarité des artistes

Et par conséquent n'ont pas les outils pour y répondre.

## Un dispositif législatif ignoré

Alors que les dispositifs existent qui ne sont pas toujours respectés .

### Dispositifs législatifs qui obligent :

à faire appel à des artistes dans le cadre du 1% des constructions de bâtiments publics pour la commande d'une œuvre par la collectivité

à rémunérer les artistes exposants "droit d'exposition" dans le cadre d'expositions n'ayant pas pour vocation principale la vente de leurs œuvres.  
(hors des circuits marchands),

ce sont ces mêmes collectivités qui partout en France au travers leurs commissions "d'insertions" demandent aux artistes "bénéficiaires du RMI" des comptes sur leur activité, qui ne respectent pas les dispositifs qui apporteraient des solutions ! (????)

Voilà un paradoxe que nos candidats à la Présidence devraient méditer pour proposer "de nouvelles formes d'aides"

## Une culture de communication

l'orientation pratiquement exclusive des budgets à la culture en France en faveur des grands événements

médiatiques a largement participé à l' atomisation des réseaux de diffusion et de vente de proximité .  
(lieux associatifs indépendant, petites et moyennes galeries d' art...)

## **Les programmes des candidats**

Rien n'apparaît dans les programmes des candidats à la Présidence qui augure d' un changement d' orientation.

## **Des orientations qui pourraient constituer des amorces solutions**

Il suffirait

- 1- Que les collectivités soient invitées à respecter leurs obligations concernant : le 1% et le droit d'exposition,
- 2 - Qu' une aide similaire à celle consacrée aux cinémas d'art et d'essai soit consacrée aux lieux de diffusions et de ventes (favorisant, entre autre, des implantation de galeries en banlieue et milieux ruraux),
- 3 - Qu'une taxe concernant la recette des grandes expositions de prestige qui attirent un très nombreux public soit retenue pour financer l'aide à l'installation et au fonctionnement de lieux de vente et de diffusion pour les jeunes artistes,
- 4 - Qu' une réforme plus conséquente de la fiscalité (voir les exemples anglo-saxons) favorise l'achat privé d'oeuvres d'artistes vivants,

5 - Qu' une réforme administrative facilite la création de fondations consacrées à l' art en Région. Afin que les collections privées soit d' avantage valorisées et encouragées.